L'Academie m'a chargé d'examiner les mémoire de M. Bourienne chirurgien major de l'armée françoise en l'isle de Corse, sur les loupes. la théorie de ce mémoire n'ajoute rien aux connoissances acquises sur cette espèce de maladies; et il n'offre quant à la pratique aucunes vues nouvelles ni interessantes; ainsi je pense que l'academie n'en peut faire aucun usage.

ce 19 octobre 1769

[illegible]

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE